

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 29 avril 2024

À l'ouverture de la séance, qui s'est déroulée en visioconférence, 20 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER

Madame Nadine NORGEOT-VERON

Madame Pascale SOVCIK

Monsieur Cédric PETITJEAN – procuration à monsieur Thierry GOATER

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Nadine MILLOT – procuration à madame Sandrine ROUSSEAUX

Madame Sandrine ROUSSEAUX

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF

Membres élus

Collège B : représentants des maitres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL – procuration à madame Sophie AUDIDIÈRE

Madame Sophie AUDIDIÈRE

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Monsieur Sébastien DELARCHE

Madame Hélène CONFURON

Collège D : représentants des autres enseignants relevant de l'éducation nationale

Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN

Madame Séverine DELEPIERRE – procuration à monsieur Olivier BOULIN

Collège F : représentants des usagers

Monsieur Paul MATHEY

Madame Marine ROUCOU

Monsieur Hugo GARCIA

Madame Léa GAUNET

pour objectif de s'aligner avec les droits spécifiques appliqués par les autres masters à destination des étudiants internationaux.

Cette tarification, qui s'ajoute aux droits d'inscription du master, se justifie par le coût élevé de ce type de formation. Le paiement de ces droits spécifiques va permettre le financement des voyages d'études à Bruxelles et dans d'autres grandes métropoles, des déplacements pour des séjours pédagogiques en immersion dans la région Bourgogne-Franche-Comté, des frais de mission des enseignants et consultants étrangers, des bourses pour les stages et les périodes d'étude à l'étranger et des projets Creative Europe par des professionnels.

Madame Sandrine ROUSSEaux obtient la confirmation de madame Véronique PARISOT que les étudiants ont bien été prévenus de l'application de ses droits à partir de la rentrée 2024.

Elle s'interroge également sur le manque d'harmonisation des montants demandés, les droits étant de 3 500 euros pour deux autres masters internationaux. La directrice du département Denis Diderot ne voit pas de difficulté pour ajuster la somme sollicitée si cela est décidé par les instances de l'université.

Monsieur Thierry GOATER propose, avec l'assentiment des membres du conseil de l'institut, de soumettre au vote des droits à hauteur de 4 000 euros et de laisser à la commission formation et vie universitaire (CFVU) et au conseil d'administration de l'université d'opter ou non pour une harmonisation des montants.

Les droits spécifiques de 4 000 euros pour le master PIECE sont **adoptés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. modifications de fiches filières

3

Concernant le master 2 Direction de projets ou établissements culturels (DPEC), la directrice du département Denis Diderot signale deux changements d'intitulés et une réorganisation des enseignements pour une meilleure adéquation pédagogique dans l'unité d'enseignement (UE) n°5. Ce dernier point répond également à une observation du SEFCA sur la nécessité pour l'ensemble des options de proposer le même volume horaire.

Concernant le master 2 Conseiller consultant responsable formation (CCRF), madame Véronique PARISOT précise qu'en plus de rajouter les 23 HETD obligatoires à cette formation ouverte aux contrats d'apprentissage pour atteindre un total de 441 heures, l'ajout de l'élément « situation d'apprentissage et d'évaluation » va permettre un meilleur retour « théorie/pratique ».

Un échange s'instaure entre mesdames Sandrine ROUSSEaux, Véronique PARISOT et Chantal CLERC au sujet du nombre minimum d'heures pour l'éligibilité d'une formation à l'apprentissage.

Le président du conseil de l'institut suggère de voter sur les modifications proposées ce jour et de procéder aux vérifications nécessaires sur cette donnée incertaine.

Ces modifications de fiches filières sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. calendrier universitaire 2024 du département des sciences de l'éducation

La parole est donnée à madame Géraldine FARGES. La directrice du département des sciences de l'éducation indique que le calendrier a été retravaillé depuis le dernier conseil de l'institut en date du 5 avril. Mais en raison des contraintes spécifiques de cette formation présente sur deux sites territoriaux et

des exigences liées à l'intégration du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), il n'a pas été possible de réduire la période dédiée aux examens. Elle souligne que les équipes de scolarité se sont engagées à aménager, pour chaque promotion d'étudiants, à minima une semaine de révision entre la fin des cours et le début des examens.

Le calendrier des examens et des suspensions des cours du département des sciences de l'éducation est **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 14h25.

Le Président du conseil de l'institut

Thierry GOATER